

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 17 février 2020, à 16h30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-20-045

Parc Canin

Considérant que le Conseil municipal doit évaluer certains emplacements pouvant accueillir un parc à chien sur son territoire (terrain au bout de la rue Montcalm, jardin communautaire, parc du Pont Turcotte, etc.):

Considérant que certains terrains appartiennent à Rio Tinto Fer et Titane et à Hydro Québec, et que des ententes devront donc être prises avec ces entités pour la réalisation du parc canin;

Considérant que le Conseil municipal envisage également un emplacement au parc du Pont Turcotte;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'informe de la possibilité de prendre des ententes, avec Rio Tinto Fer et Titane et Hydro Québec, pour l'aménagement d'un parc canin sur leur terrain.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'informe auprès de l'architecte, Daniel Cournoyer, sur la possibilité de produire une esquisse pour l'implantation d'un parc canin au parc du Pont Turcotte.

RECOMMANDATION CP-20-046

Hôtel de Ville **Enseigne**

Considérant que la compagnie Enseigne Expert Sorel a déposé une soumission pour l'installation d'une enseigne rétro-éclairé sur la devanture de l'Hôtel de Ville, au montant de 14 500 \$, plus taxes;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'accepter la soumission, au montant soumis de 14 500 \$ plus les taxes, de la compagnie Enseigne Expert Sorel pour l'installation d'une enseigne rétro-éclairé sur la devanture de l'Hôtel de Ville, le tout financé à même le budget courant.

ARÉNA

RECOMMANDATION CP-20-047

Centre Récréatif Aussant **Concession du casse-croûte 2020-2021**

Considérant qu'actuellement il n'y a pas de concessionnaire pour l'exploitation du casse-croûte pour la prochaine saison 2020-2021 et qu'il est opportun de faire enlever la machine distributrice;

Considérant que les membres du Conseil désirent demander des propositions pour l'exploitation de la concession du casse-croûte incluant l'électricité, le gaz naturel ainsi que l'utilisation de l'équipement de restauration présentement en place pour la prochaine saison, et ce, gratuitement;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

De procéder à la publication d'un offre de service dans le journal Les 2 Rives pour l'exploitation de la concession du casse-croûte incluant l'électricité, le gaz naturel ainsi que l'utilisation de l'équipement de restauration présentement en place pour la prochaine saison, et ce, gratuitement.

De demander au futur exploitant de fournir tous les permis et attestations requis pour l'exploitation d'un casse-croûte

RECOMMANDATION CP-20-048

Centre Récréatif Aussant "Camper pour la Vie"

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'autoriser la tenue de l'événement "Camper pour la Vie", pour amasser des fonds pour le cancer du sein, qui se tiendra du 14 au 16 août 2020, au Centre Récréatif Aussant.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-20-049

Gibelotte annuelle 2020 Repas

Considérant que le traiteur Buffet Michel est disposé à servir le repas de la gibelotte 2020, au coût unitaire de 21,75 \$, incluant le dessert, pour cent-vingt cinq (125) repas plus les taxes applicables;

Considérant que les membres du Conseil désirent maintenir la gratuité pour le repas de gibelotte et de poursuivre la vente de boissons;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel retienne les services du traiteur Buffet Michel pour fournir le repas et le service de la gibelotte annuelle 2020, au prix unitaire de 21,75 \$, incluant le dessert, pour cent-vingt-cinq (125) repas plus les taxes applicables.

QUE la gratuité du repas soit maintenue ainsi que la vente pour les diverses boissons.

QUE la même formule de 2019 pour le déroulement de l'activité, avec cent-vingt-cinq (125) billets, soit reconduite.

REPRÉSENTATION

RECOMMANDATION CP-20-050

Représentation

En réponse à l'invitation formulée ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

- Halte Soleil - Soirée bénéfice: **100,00 \$**

SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

RECOMMANDATION CP-20-051

Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- École secondaire Bernard-Gariépy
Gala Reconnaissance 2019-2020 **100,00 \$**
- Club de patinage artistique de Sorel-Tracy
Subvention spectacle fin d'année **50,00 \$**
- Chevaliers de Colomb Conseil 2914
75^e Anniversaire: **salles gratuites**
- Azimut Diffusion Sorel-Tracy
Brochures promotionnelles 2020-2021 **150,00 \$**

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-20-052

602, rue Saint-Pierre

Démolition de la bâtisse

Appel d'offres sur invitations no 20200213-VSJS

Considérant que la seule soumission conforme reçue pour la démolition de la bâtisse située au 602, rue Saint-Pierre dépassent de beaucoup la valeur du terrain qui en garantie le paiement;

Considérant qu'il y a lieu de rejeter toutes les soumissions et de retourner en appel d'offres sur invitation et de prendre en compte la période de dégel pour l'exécution des travaux;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

De rejeter toutes les soumissions reçues le 13 février 2020 pour la démolition du 602, rue Saint-Pierre;

DE retourner en appel d'offres sur invitation, qui prend en compte la période de dégel, pour la démolition de la bâtisse du 602, rue Saint-Pierre auprès de quatre (4) entrepreneurs et de fixer l'ouverture des soumissions au lundi 2 mars 2020.

RECOMMANDATION CP-20-053

Société canadienne du cancer

Résolution d'appui

Avril - Mois de la Jonquille

Considérant que chaque année, plus de 50 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

Considérant que, pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE le mois d'avril soit décrété le Mois de la jonquille.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-20-054

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

Maire

Secrétaire-trésorier